



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 20 de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa cinquante-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties le projet de décision ci-après, pour examen et adoption à sa vingt-huitième session :

Projet de décision -/CP.28

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

Rappelant les procédures financières de la Conférence des Parties¹,

Ayant examiné les informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat²,

I. Rapport d'audit et états financiers de 2022

1. *Prend note* du rapport financier et des états financiers vérifiés de 2022, ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des recommandations qui y sont formulées³ et des observations correspondantes du secrétariat⁴ ;
2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser l'audit des comptes de la Convention ;

¹ Décision 15/CP.1, annexe I.

² [FCCC/CP/2023/INF.2](#), [FCCC/SBI/2023/INF.6](#), [FCCC/SBI/2023/INF.9](#) et [Add.1](#), [FCCC/SBI/2023/INF.11](#) et [FCCC/SBI/2023/INF.12/Rev.1](#).

³ [FCCC/SBI/2023/INF.9](#).

⁴ [FCCC/SBI/2023/INF.9/Add.1](#).



3. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs observations et recommandations fort utiles ;
4. *Se déclare préoccupée* par le nombre important de recommandations du Comité des commissaires aux comptes auxquelles le secrétariat n'a pas encore donné suite ;
5. *Demande instamment* au Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra, et d'informer les Parties des progrès accomplis ;

II. Autres questions financières et budgétaires

6. *Prend note* des informations actualisées qui figurent dans la note sur les ajustements apportés au programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023⁵ ;
7. *Prend note également* des informations qui figurent dans la note sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs du secrétariat⁶ ;
8. *Prend note en outre* des informations relatives aux fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat qui figurent dans la note sur l'état des contributions et des frais d'utilisation au 9 novembre 2023⁷ ;
9. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base ;
10. *Se déclare préoccupée* par le montant élevé des contributions au budget de base non acquittées pour les exercices biennaux en cours et précédents, ce qui a entraîné des difficultés de trésorerie et entravé la bonne marche des activités ;
11. *Engage vivement* les Parties qui n'ont pas acquitté en totalité leurs contributions au budget de base pour les exercices biennaux en cours et/ou précédents à le faire sans plus tarder ;
12. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, y compris celles de leurs contributions qui permettent une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources ;
13. *Demande instamment* aux Parties de continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible en 2024-2025, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de garantir l'exécution d'une grande partie du programme de travail du secrétariat ;
14. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat ;
15. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre de nouvelles mesures pour réduire le montant des contributions non acquittées par les Parties.

⁵ [FCCC/SBI/2023/INF.11.](#)

⁶ [FCCC/CP/2023/INF.2.](#)

⁷ [FCCC/SBI/2023/INF.6.](#)